

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2351

présenté par

Mme Meynier-Millefert, Mme Vanceunebrock, Mme Bono-Vandorme, Mme Tuffnell,
Mme Pitollat, M. Cabaré, M. Krabal, Mme Thourot, Mme Brulebois, M. Mis, M. Haury,
Mme Hérin, M. Thiébaud, M. Perea, Mme Khedher, Mme Françoise Dumas, Mme Rossi,
Mme Racon-Bouzon, M. Ardouin, Mme Mörch et M. Cazenove

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.